

**EXTRAIT DU REGISTRE D**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Bertrand MALQUIER**

**Séance publique du JEUDI 28 MARS 2024 à 18h00**

Date de convocation : 14 mars 2024

<b>Délibération</b>
<b>N°C2024_42</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>77</b>
<b>Votants :</b>	<b>69</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>69</b>
Pour :	69
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETARE DE SEANCE** : ALVAREZ Jean-Michel

**PRESENTS** : ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; ALVAREZ Jean-Michel ; AZIBERT Gérard ; BANOS Eric, BELART Xavier ; BELLOTTI Emma ; BONHOMME Mireille ; BORSNAK Philippe ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CARLESSO Christine ; CASTAN Luc ; CESAR Jean-Paul ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRANCOIS Patrick ; GERMA Alain ; GUENFICI Alexandre ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; LACOMBE Gérard ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; LUCIEN Gérard ; MAILLARD Sylvain ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; NUNEZ Frédéric ; PAIRO Jacques ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; RIO Jean-Louis ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TEXIER Bruno ; TUBAU Marcel ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VILLEGAS Jean-Antoine ; VITASSE Florence

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE** : BOUTIE Catherine ; GIARDINA Vincenzo ; MALQUIER Bertrand ; PY Michel ; VICO Alain

**EXCUSES** : BASTIE Yves ; DARAUD Jean-François ; HUYNH-VAN Nathalie ; PINET Marie-Christine ; ROCHER Edouard

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE** : BOUTIE Catherine (jusqu'à la délibération N°C2024\_42) ; CHING Monique (jusqu'à la délibération N°C2024\_43) ; GIARDINA Vincenzo (jusqu'à la délibération N°C2024\_44) ; MALQUIER Bertrand (délibération N°C2024\_45) ; PY Michel (jusqu'à la délibération N°C2024\_43)

**EXCUSES AVEC PROCURATION** : ALDEBERT Didier ; AMBROSINO Jean-Marc ; BOUISSET Cyrielle ; CHARPENTIER Christine ; FAURAN Jean-Paul ; GOUIRY Catherine ; HERNANDEZ Joël ; JULES Jean-Claude ; KAISER Stéphanie ; RENAULT Régine ; THIVENT Viviane

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE** : CHING Monique (à partir de la délibération N°C2024\_44) ; VICO Alain (jusqu'à la délibération N°C2024\_68)

**Nomenclature Etat : Finances locales – Fonds de concours**

**OBJET : Attribution d'un fonds de concours exceptionnel pour l'aménagement global du quai du Port et de l'avenue de la Mer à la commune de Port-La Nouvelle**

Par délibération N°C2024\_19, du 8 février 2024, le Conseil Communautaire a approuvé le Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026 du Grand Narbonne dans lequel figure notamment l'aménagement du quai urbain de Port-La Nouvelle pour un montant de 2 850 000 € sur la période 2022 à 2026.

En effet, ce projet ambitieux concourt fortement à l'attractivité économique du territoire en lien avec l'extension du port, et à la valorisation du littoral d'Occitanie en répondant aux attentes de la clientèle touristique.

Afin de formaliser l'engagement juridique pluriannuel, et offrir une visibilité à long terme à la commune, il est proposé d'octroyer un fonds de concours du montant total sur la période 2022-2026 et non plus par phase de travaux.

Le pilotage du projet sera ainsi facilité pour la commune qui pourra adapter ses objectifs et moyens annuels en fonction des évolutions contextuelles et planifier ses actions sans contrainte de phasages.

## A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'octroyer un fonds de concours, sur la période 2022-2026, de 2 850 000 € à Port-La Nouvelle pour l'aménagement du quai du Port et de l'avenue de la Mer, dont le coût est estimé à 11 157 837 €,
- D'abroger les délibérations N°C2022\_92 et N°C2023\_21 qui octroyaient respectivement, sur le même projet, des fonds de concours de 384 700,00 € pour la phase 1 et 272 400 € pour la phase 2. Etant précisé que les engagements juridiques et comptables pour ces deux fonds de concours sont repris dans l'enveloppe globale des 2 850 000 €,
- D'approuver la convention d'attribution ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention.

## Pièce jointe à la délibération :

Convention d'attribution

**Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en**  
**Sous-Préfecture**

le : |PREF|  
et de sa publication  
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,  
**Bertrand MALQUIER,**



**Maire de Narbonne**  
**Président du Grand Narbonne,**  
**Communauté d'Agglomération**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Montpellier (6, RUE PITOT - 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).*